

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Braouezec, M. Mamère, M. Vaxès
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« usage, »

insérer les mots :

« de manière réitérée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une incohérence entre les alinéas 4 et 5.